

## Procès-verbal n°12 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 26 avril 2024
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Sophie-Margaux LAGANDRE, Léa PHEULPIN
Excusés :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Michel COLLADO, Christian TAVES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.**

### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 16/02/2024

### U15 à 8

Certains clubs ont gagné ou acheté des places pour la finale de la coupe de France féminine qui se déroulera le samedi 4 mai à Montpellier.

Les équipes désirant participer à cette finale peuvent reporter la rencontre du championnat et fixer une date en entente avec le club adverse.

Donner le plus rapidement possible les dates de report avec l'accord des 2 clubs. Si pas d'entente, la commission fixera une date.

### FOOT FEMININ TOUTES CATEGORIES

Afin de préparer la saison prochaine, une réunion aura lieu le 4 juin 2024.  
Les lieu et heure seront communiqués ultérieurement.

### Finales COUPE ANDRE VIGIER

**Finale U15 :** ES MARGUERITTES / STADE BEUCAIROIS

**Finale SENIORS à 8 :** MONOBLET / Ent. CALVISSON VAUNAGE

**Le club premier nommé est responsable de la tablette.**

**Ces rencontres se joueront sur le stade de VAUVERT à 9H45 pour les U15 et à 12H30 pour les seniors.**

### HOMOLOGATIONS

Dossier n°2023/2024-CSR- 0314

Match n° 27725498 : ALL FIVE ACADEMIE 1 – US MONOBLET 2 du 21/04/2024

Dit match perdu par forfait à US MONOBLET 2,

Dossier n°2023/2024-CSR- 0318

Match n° 27725509 : SC ST MARTIN DE VALGALGUES 1 – US MONOBLET 2 du 28/04/2024

Dit match perdu par forfait à US MONOBLET 2.

La Présidente,  
Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,  
Léa PHEULPIN

